

## **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PORTE-DE-BENAUGE DU 16 JUIN 2025**

Le Conseil Municipal de la Commune de PORTE-DE-BENAUGE dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal le 16 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Eric GUÉRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2025

**Etaient présents :** M. GUERIN Éric – M. VILLENEUVE Rémi – Mme DELADERRIERE Carole - M. DUMAS Patrick - M. ANDRÉ-SILVA Emmanuel - M. ARNAUD Guillaume – M. COGOURDANT Guy – Mme FABRE-DE-RIEUNEGRE Rachel - Mme GIRARD Laetitia - Mme MANO Marie-Françoise - M. NOBRE Jean-Claude –Mme NORIÉGA Amandine - Mme PANCHE Céline - M. RIU Laurent - Mme ROUCHON Astrid - Mme TARGON Lucinda - M. TEYSSIER Jean-Luc – Mme VILLENEUVE-ROCHE Mylène - M. VIDEAU Michel -

**Etaient absents :** M. PINARD Stéphane - Mme BALAN Marie - Mme LANDIÉ Emilie – M. FRANCOIS Pascal

**Etaient absents excusés :** M. VALADE Pascal (Procuration donnée à Mme DELADERRIÈRE) - M. CAMBILLAUD Georges (procuration donnée à M. VILLENEUVE)

La séance a été ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Eric GUÉRIN qui, après l'appel nominal, demande s'il y a un volontaire pour établir le procès-verbal de la séance.

Madame Carole DELADERRIÈRE propose sa candidature.

Elle est élue secrétaire de séance par 21 voix.

### **1 – DÉLIBÉRATION**

#### **Délib n° 43-06-2025 : Délibération de validation du projet de rénovation thermique de l'école Françoise Sandre et de la cantine scolaire**

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet suivant :

- **Rénovation thermique de l'école Françoise Sandre et de la cantine scolaire pour un montant de travaux estimé à :..... 19 750,50 € HT**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

**1 -de financer l'opération de Rénovation thermique de l'école Françoise Sandre et de la cantine scolaire pour un montant de 19 750,50 € HT:**

**2 -de Solliciter l'attribution d'une aide financière de 50 % au Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Entre-deux-Mers de Rauzan,**

**3 -d'assurer le financement complémentaire, solde et TVA, par autofinancement.**

**4- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.**

*Pour : 21*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## Délib n° 44-06-2025 : Acquisition d'un bien par voie de préemption

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 29 mai 2024 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Porte-de-Benauge,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° DIA 0330082500002, reçue le 05/06/2025, adressée par maître DETRIEUX Delphine, notaire à La Réole, en vue de la cession moyennant le prix de 45 800,00 €, d'une propriété sise à Le Contillon – 33760 PORTE-DE-BENAUGE, cadastrée section A n° 298-299-300, d'une superficie totale de 2 410 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur RIEUBLANC, décédé, représenté par le Service des Domaines, en la personne du Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine et du Département de la Gironde à Bordeaux,

Considérant que la commune de Porte-de-Benauge a été sollicitée à plusieurs reprises depuis les 6 dernières années, par des personnes désireuses de vouloir y planter une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

Jusqu'à présent, la municipalité n'a pu répondre favorablement par manque d'un logement, alors que la mise en place d'une telle structure est justifiée par le manque de place au niveau de la crèche de Targon mais aussi par la pénurie dans notre secteur d'assistantes maternelles.

Nous avons aujourd'hui par le biais de ce bien, l'opportunité de pouvoir offrir un cadre de vie et de travail idéal pour l'accueil d'enfants :

- Maison avec espace suffisant en habitation
- Espace vert
- Proximité du centre bourg
- Chemin de randonnée de la maison au centre bourg avec accès à l'épicerie du village et aux jeux derrière l'église en toute sécurité.

La commune est en constance recherche de services appropriés répondant aux demandes de nos administrés.

Il est nécessaire dans notre milieu rural, de favoriser des modes de garde de proximité, permettant de pérenniser l'évolution des enfants ensuite dans nos écoles en perte de vitesses.

La commune a été sollicitée par deux personnes qui ont travaillé dans des crèches et qui aujourd'hui font les démarches nécessaires pour ouvrir une MAM. Elles ont besoin d'une commune par le biais d'un logement pour élaborer leur projet et nouveau revenir dans le monde du travail.

Ce mode de garde après la crèche est de plus en plus recherché par les parents c'est pourquoi la commune ne peut faire l'impasse sur cette maison qui conviendrait à ces deux personnes domiciliées sur la commune de TARGON et leur permettrait par la proximité de pouvoir offrir un mode de garde atypique pour certains parents travaillant sur Bordeaux.

### Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : il est décidé d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Le Contillon – 33760 PORTE-DE-BENAUGE, cadastrée section A n° 298-299-300, d'une superficie totale de 2 410 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur RIEUBLANC, décédé

**Article 2** : la vente se fera au prix de 45 800,00 €, ce prix étant conforme à l'estimation du service des Domaines.

**Article 3** : un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

*Pour : 21*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## **Délib n° 45-06-2025 B : Délibération de demande de subvention SIE2M – Eclairage public autonome**

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante les projets de :

- Rénovation du parc d'éclairage public pour un montant de travaux estimé à : ..... 175 716,59 € HT

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :**

- d'adopter les projets qui lui sont présentés, pour un total de 175 716,59 € HT

- de Solliciter l'attribution d'une aide financière de 40 % (plafonnée à 80 000,00 €) au Syndicat communal d'Electricité de l'Entre-deux-Mers de Rauzan,

**de prévoir au budget les crédits correspondants.**

*Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0*

Délib n° 46-06-2025 : Délibération de validation du projet de rénovation thermique du Moulin du Mayne

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet suivant :

- Rénovation thermique du Moulin du Mayne pour un montant de travaux estimé à : ..... 20 825,50 € HT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le projet qui lui est présenté, pour un total de **20 825,50 € HT**
  - de Solliciter l'attribution d'une aide financière de 50 % au Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Entre-deux-Mers de Rauzan,
    - de prévoir au budget les crédits correspondants.
    - Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

*Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0*

Fin de séance à 21h00

Le Maire,  
GUERIN Éric